

## Téléphonie Mobile Fiche de synthèse Charte 2021

### Informations générales :

Opérateur	<b>SFR</b>	Arrdt	<b>18<sup>ème</sup></b>
Nom de site	(D_MARTYR-A)_BIS TT	Numéro	7510059191
Adresse du site	<b>100, Boulevard Marguerite de Rochechouart</b>	Hauteur	R+7 (30.50m)
Bailleur de l'immeuble	<b>Social : 1001 Vies</b>	Destination	Habitations
Type d'installation	<b>Ce projet consiste à déployer 3 antennes entrelacées à faisceaux fixes et orientables pour la 3G/4G/5G 2100MHz et la 5G 3500MHz</b>		
Complément d'info	3 antennes sur 3 azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

### Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	<b>18/12/2024</b>
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	<b>19/12/2024</b>
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	<b>19/02/2025</b>

### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer un nouveau site antenneur sur le secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à ses obligations règlementaires.		
Détail du projet	Ajout de 3 antennes pour la fréquence 3500 MHz (5G) ainsi que pour la 3G/4G (fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz) avec partage du 2100MHz en 4G/5G, orientées vers les azimuts 50°, 140° et 230°.		
Distance des ouvrants	Porte d'accès terrasse à 2m, fenêtres entre 3 et 5m des antennes	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	<b>2G/3G/4G/5G (2100): 50° &lt;5V/m - 140° &lt;3V/m - 230° &lt;5V/m 5G (3500) : 50° &lt;5V/m - 140° &lt;3V/m - 230° &lt;4V/m</b>		
Hauteur (HMA) des antennes	<b>30.45m pour les faisceaux fixes et orientables</b>		

### Incidence visuelle

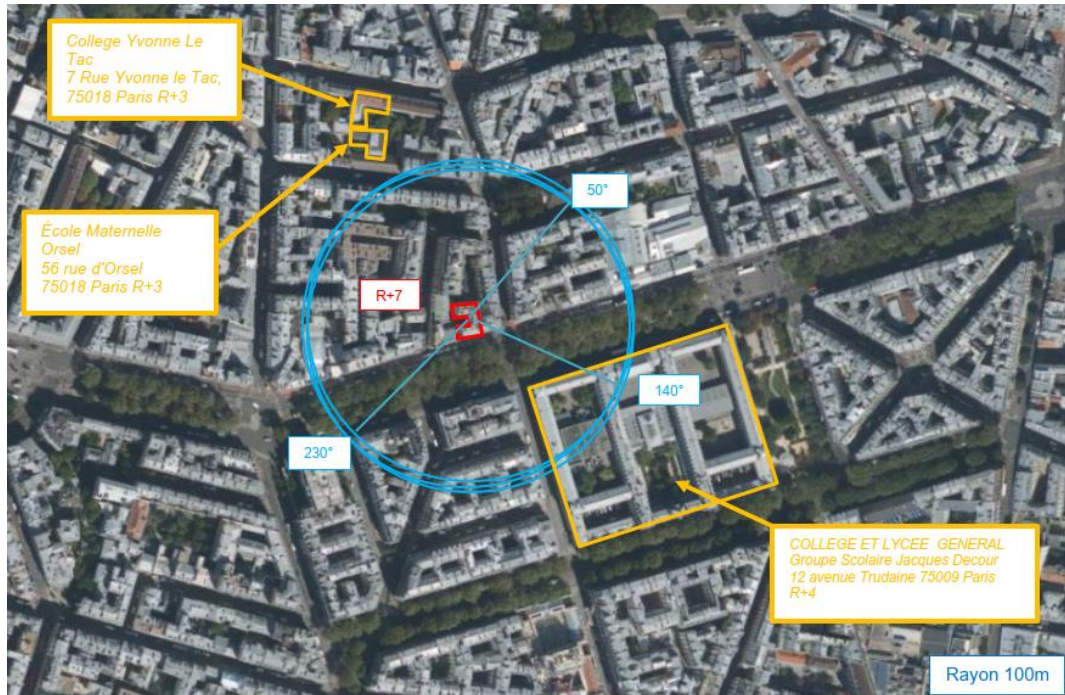
Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet consiste à déployer 3 antennes type « panneaux » entrelacées à faisceaux fixes et orientables pour la 3G/4G/5G sur mat intégrées dans des fausses cheminées.
Zone technique	Création de la zone technique au niveau de la terrasse

**Date :**

### Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable	<input type="checkbox"/>
	Défavorable	<input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	

**Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes**



Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus Proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
College Yvonne Le Tac	7 Rue Yvonne le Tac, 75018 Paris	12m	NON	200.5	0.10
École Maternelle Orsel	56 rue d'Orsel 75018 Paris	12m	NON	210.92	0.08
Groupe Scolaire Jacques Decour	12 avenue Trudaine 75009 Paris	16m	NON	198.38	0.15

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes**





## Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe

❖ **Exposition par antennes à faisceau fixe**

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 1 et 2 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 50°	Azimut 140°	Azimut 230°
<b>Niveau Maximal</b>	entre 4 et 5 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 4 et 5 V/m
<b>Hauteur</b>	26.5 m	25.5 m	23.5 m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

v. Azimut 230°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 230°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 23.5 m .



i. Azimut 50°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 50°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 26.5 m .



## Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) - Faisceaux orientables

❖ **Exposition par antennes à faisceaux orientables**

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 1 et 2 V/m .

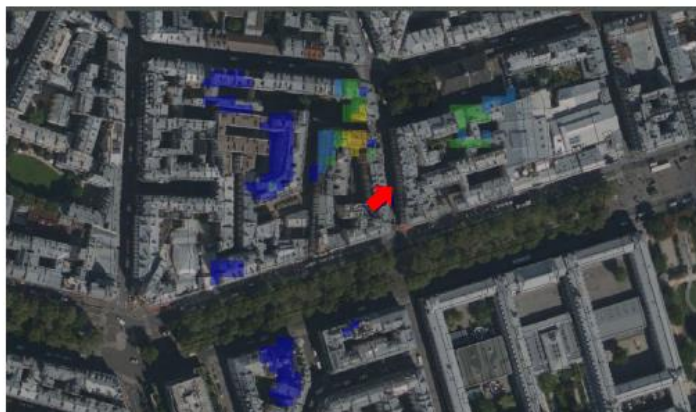
Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 50°	Azimut 140°	Azimut 230°
<b>Niveau Maximal</b>	entre 4 et 5 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 3 et 4 V/m
<b>Hauteur</b>	25.5 m	25.5 m	23.5 m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

ii. Azimut 50°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 50°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 25.5 m .



**Vue des Antennes Avant/Après**

Avant travaux



Avant travaux



Après travaux



Après travaux



**Vue des Azimuts**

Secteur 0 Azimut 50° :



Secteur 1 Azimut 140° :





Secteur 2 Azimut 230° :

